



Le PNR Oise-Pays de France

AUX PORTES DE PARIS

Dès la fin de cette année, la nouvelle charte du PNR Oise-Pays de France sera soumise à enquête publique. Elle prévoit, entre autres, une extension de son périmètre vers douze communes du Val-d'Oise, dont quatre situées dans le site classé de la vallée de Chauvry.

S'étendant sur 60 000 hectares, situé dans l'Oise et le Val-d'Oise, le PNR Oise-Pays de France conserve un caractère essentiellement rural, à dominante forestière et agricole, et constitue un espace cohérent, très différent des territoires qui l'entourent : la vaste plaine agricole du Valois à l'est, la Plaine de France au nord, la vallée de l'Oise fortement industrialisée à l'ouest.

La vallée de Chauvry se situe au centre du Val-d'Oise entre les massifs forestiers de L'Isle-Adam et de Montmorency. Elle est confrontée aux très fortes pressions foncières liées à la proximité de Paris, et aux projets du Grand Paris et à la plate-forme aéroportuaire de Roissy-Charles de Gaulle.

Le rattachement au PNR de Béthemont-la-Forêt, Chauvry, Nerville-la-Forêt et Villiers-Adam créera une nouvelle dynamique entre préservation et développement maîtrisé qui s'inscrit dans la cohérence du classement du site de la vallée de Chauvry obtenu en 1994.

Cette extension confirmera la volonté de protection des franges nord du Val-d'Oise et des bio-corridors qui relient les trois massifs forestiers du département de l'Oise (Chantilly, Ermenonville, Halatte) aux trois forêts du Val-d'Oise (Montmorency, L'Isle-Adam, Carnelle). En février 2015, le rapporteur du Conseil national de la protection de la nature (CNPN) et celui de la Fédération des parcs naturels régionaux ont confirmé, à l'issue d'une visite effectuée en vallée de Chauvry, la pertinence de l'élargissement du périmètre du PNR vers cette partie du Val-d'Oise.



Cette intégration de la vallée de Chauvry au PNR est pour Mémoire d'Avenir (association pour la sauvegarde et la valorisation de la vallée de Chauvry) et Val-d'Oise Environnement (VOE) une étape importante. Ils ont rencontré, en 2014 et 2015, les maires de ces quatre communes et éditeront à l'intention de la population un document qui sera distribué lors de l'enquête publique.

La mobilisation des habitants est déterminante pour faire évoluer certains élus locaux qui craignent que ce rattachement soit source de nouvelles obligations sans réelle contrepartie.

Mémoire d'avenir - Villiers-Adam

Créé en 2004 pour une durée de douze ans, le PNR Oise-Pays de France était composé de cinquante-neuf communes (44 dans l'Oise et 15 dans le Val-d'Oise, 110 000 habitants).

Depuis 2011, ce PNR a engagé une réflexion en vue du renouvellement de sa charte. Sur décision des deux Régions, Picardie et Ile-de-France, le périmètre d'étude a été étendu à 86 communes (15 nouvelles dans l'Oise et 12 dans le Val-d'Oise).

La procédure qui aurait dû s'achever en 2016 a pris du retard en raison entre autres de la réforme territoriale. Désormais, le nouveau classement est envisagé pour le début de l'année 2018. D'ici là, les différentes collectivités (régions, départements, communes et Intercommunalités) auront à se prononcer.